

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 26 janvier à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA Josette BESSE à Christine DEL PIE, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Marielle BANDELIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 19 janvier	Mardi 19 janvier	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Marielle BANDELIER est désignée.

2016-01-04 Service des Eaux – Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du budget primitif 2016

Rapporteur : Thierry MARCJAN



Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent... »,

Pour permettre l'exploitation de nos installations de production et de distribution d'eau potable et afin de réaliser les travaux programmés en 2015 mais non encore engagés, il conviendrait que le Conseil communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses correspondantes ci-dessous avant le vote du budget primitif 2016.

Chapitre	Article	Objet	Montant
21 – Immobilisations corporelles	21351 – Bâtiments d'exploitation	Equipements du puits F2, Sécurisation, Serrureries, télégestion, clôtures	180 000 €
21 – Immobilisations corporelles	21531 – Travaux sur réseaux	Pièces de fontainerie et compteurs	20 000 €
21 – Immobilisations corporelles	21531 – Travaux sur réseaux	Interconnexion F1 - F2	20 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant vote du budget primitif,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 27 JAN. 2016
Et publication ou notification le 27 JAN. 2016**

Le Président,

Le Président

Christian RAZOT

Préfecture du Terr. de Belfort

27 JAN. 2016

Service Courrier